CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT
DU
COMITÉ DES PÉTITIONS ET CORRESPONDANCE,

Du 24 Mars 1793, l'an second de la République Françaiſe,

Par le Citoyen THIBAULT, Député du Cantal;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Les repréſentans du peuple, dans un gouvernement libre & républicain, n'ont d'exiſtence morale que par l'opinion publique. Revêtus d'un pouvoir immenſe & illimité, s'ils oſoient en abuſer, des millions de bras viendroient les précipiter du haut du trône monſtrueux qu'ils auroient élevé ſur les débris de la liberté, qu'ils étoient chargés de maintenir & de

défendre. Je viens aujourd'hui vous dire des vérités consolantes ; puissent tous les Français les entendre & s'en réjouir ! puissent nos ennemis consternés s'en convaincre, & en redouter les terribles effets ! que nos détracteurs pâlissent ! & qu'ils craignent, enfin, les vengeances nationales. La calomnie expire, vous êtes, enfin, revêtus de la confiance publique. Que quelques brigands salariés par les tyrans coalisés contre nous, cherchent à l'altérer, ils ne réussiront pas, le peuple est juste, il sait bien que nous voulons tous sincèrement son bonheur, nous avons juré de ne pas quitter cette enceinte sans l'avoir opéré. Qu'importe que quelques sections de l'empire, égarées un moment par la malveillance ou la fougue d'un patriotisme exagéré, viennent ici chercher votre improbation & votre censure, vous leur direz : la démocratie compte les suffrages par tête, & soumet les rebelles avec les armes de la raison, bientôt elles reviendront à vous, car chez un peuple libre l'erreur n'est que passagère. Paris en a donné l'exemple, & Marseille, son émule en patriotisme, ne tardera pas à marcher sur ses traces. Français, c'est ici l'arche sacrée de votre alliance, l'audacieux qui oseroit y porter une main sacrilége, verroit bientôt la foudre des vengeances populaires éclater sur sa tête impie.

Citoyens, plus de cent adresses arrivées depuis quelques jours de tous les points de la république, expriment, en termes énergiques, la soumission la plus entière à tous vos décrets, la confiance la plus absolue dans les sentimens qui vous dirigent dans la carrière pénible que vous parcourez. De nombreuses adhésions au jugement du dernier de nos tyrans ; l'horreur de l'esclavage & de tout pouvoir qui n'émaneroit pas directement du peuple, qui jure

de ne reconnoître jamais d'autre ſouveraineté que la ſienne, d'autre conſtitution que celle qui ſera fondée ſur la liberté & l'égalité, d'autre gouvernement que celui qui ſtatuera ſes droits, & conſervera dans toute leur pureté les formes républicaines. Des larmes verſées ſur la tombe de Pelletier, des fleurs ſemées ſur ſa cendre, couronnent ces vertueux ſentimens exprimés par les communes de Vitrolles, d'Aix, de Loudun, d'Arras, de Château-Gontier, de Villeneuve-les-Magelone, de Caen. Les braves Carabots, de cette ville, ſi redoutables aux ennemis des lois, ſe ſont réunis ſous un étendard où on liſoit ces mots: *l'exécution de la loi ou la mort*. Chacun d'eux, en ſe décorant de cette deviſe, a juré ſur ſes armes de ne pas la porter envain. La paix a été le fruit de cette démarche.

Le plus beau jour de la révolution, diſent les citoyens de Clunery, ſera celui où les haines particulières ſeront ſacrifiées au ſalut de la patrie, où tous les Français crieront, vive l'unité des ſentimens; cette unité eſt le rempart contre lequel doivent ſe briſer tous les canons de l'Europe conjurée. Des citoyens des villes du Puy & de la commune de Ville-Chenère; celle de Buryand renvoie le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu pour la publication de la déclaration de guerre au roi Georges, & au Stadhouder. Celle de Puymonde jure de périr plutôt que de porter atteinte à la liberté. Des communes de Ceri, diſtrict de Joigny, de Lude, de Rozières, de Pont-l'Evêque; de celle de Montpellier qui vous demande à être autoriſée à honorer le fort Saint-Louis du nom de Lepelletier, & le fort Richelieu de celui de Liberté.

Les adminiſtrateurs du département de la Haute-

Loire, expriment les mêmes ſentimens; ceux de la Dordogne envoient la pétition des commis de leurs bureaux qui demandent à s'enrôler pour les frontières.

Ceux des diſtricts de Guemande, d'Abbeville, de Rient, de Barcelonette, de Châtillon-ſur-Indre, de Semur, de Caſtellane, de Saint-Etienne, d'Oleron, d'Iſſoudun, de Bernay, d'Avallon, de Nantes, de Revel, ceux de Saint-Germain-en-Laye joignent l'état de répartition pour le recrutement. Tous ces adminiſtrateurs jurent de mourir à leur poſte plutôt que de ſouffrir que les lois ne ſoient pas exécutées. Les juges du tribunal de Caſtellane partagent ces ſentimens, ainſi que les ſoldats volontaires du diſtrict de la Souterraine; le ſecond bataillon du cent cinquième régiment, & le premier du département de l'Ain; les ſociétés populaires de la ville & campagne de Saint-Didier, de Milleau, de Chaumont, de Saint-Valery, de la Charité, de Venelles, de Pamiers, de Saint-Etienne, d'Ouroux, de Pagny, de Craponne, de Moiram, de Montignac : celle de Dax, après l'expreſſion d'une confiance ſans bornes dans la repréſentation nationale, offre des bras pour combattre les ennemis du dedans, de Vic, diſtrict d'Anvillac, de Brignoles, Merindol, du Saint-Eſprit, de Marrejols, de Mont-Louis, d'Evreux, d'Aire, de Villeneuve-ſur-Vanne, de Saint-Sauveur, d'Argental, de Sault.

Les citoyens Rigand, Tobie & Monot, font hommage des diſcours qu'ils ont prononcés en l'honneur de Lepelletier. Duhamel, procureur-général-ſyndic du département de l'Ain, exprime des ſentimens patriotiques qu'il deſire voir inſérés dans le bulletin. Carmonche lit une adreſſe à ſes concitoyens, ſur le recrutement. Le citoyen Bourgin lit auſſi une adreſſe patriotique.

Les sociétés populaires de Pau, d'Albi, les administrateurs du département des Deux-Sèvres, le citoyen Moret, vous disent qu'en quittant, le ministre Rolland a emporté leurs regrets.

Les sociétés populaires de Lagardelle, de Soujon, le citoyen Legout de Dijon, réclament la fermeté de votre justice contre le faux ami du peuple qui siège parmi vous, & qui prêche le pillage & le meurtre. Si ces plaintes trop légitimes déchirent vos cœurs, je vais présenter à vos ames si accessibles à la sensibilité, des émotions plus douces & plus consolantes. Je vais vous offrir le tableau sublime d'un peuple magnanime, auquel les sacrifices ne coûtent rien pour affermir cette heureuse liberté conquise à tant de frais. Les despotes aussi reçoivent des présens de leurs esclaves; n'en redoutez pas les effets; ils appesantissent les chaînes de ceux qui les donnent, & bientôt leurs efforts pour les rompre seront plus puissans & plus assurés. Les Français à l'envi arment leurs bras, & ouvrent leurs trésors. Presque par-tout, le recrutement de vos armées passe vos espérances. Les communes, les sociétés populaires, les citoyennes réunies, ont formé des atteliers gratuits, des manufactures; & de leurs mains généreuses sortent avec profusion des armes, des vêtemens pour vos soldats. Je cède à votre impatience d'en connoître les détails.

La société populaire du canton de Saujon a donné la somme de 1153 liv. 17 sous, qui a été convertie en chemises, souliers & bas.

Celle de Josselin, 36 vestes, 36 culottes, des chemises, des bas, des habits, des souliers, des chapeaux.

Les citoyennes du bourg Saint-Savinien ont fait

118 chemiſes avec les draps de leurs lits, des nappes & des ſerviettes ; 10 paires de bas, des cols & de la charpie.

Les adminiſtrateurs, les juges du diſtrict de Montmorillon, réunis en chef de la légion, offrent une ſomme de 1333 liv. 6 ſous 9 den., qui ſera également convertie en effets.

Le conſeil de la commune de Mazé, réuni à la ſociété populaire de cette ville, donne 800 liv. 18 ſous, également converties en chemiſes, ſouliers, &c.

La commune de Caſſeneuil, 25 paires de ſouliers.

Le conſeil du département du Tarn, 54 paires de ſouliers & 4 capotes.

Le conſeil-général de la commune de Sainte-Menehould, 30 paires de ſouliers.

Celui d'Hennebond, des guêtres, habit, gilet & culotte.

La commune de Pouilly a arrêté de donner à chaque volontaire qui s'enrôleroit, un journal de terre de 240 perches, qu'elle cultivera pendant leur abſence, & leur tiendra compte des fruits.

La ſociété populaire d'Ambrun envoie 96 paires de ſouliers.

Le conſeil-général de la commune de Lunéville, envoie au miniſtre de la guerre 120 paires de ſouliers, 40 pantalons, 120 chemiſes, 40 paires de guêtres, 40 paires de bas, 2 habits complets, 2 capotes, gilets & chapeaux.

La citoyenne Maran, avant de rendre le dernier ſoupir, offre à la patrie ſon dez d'or & 8 pièces d'argent, monnoie d'Eſpagne.

Le citoyen Delmas offre un habit & une paire de

fouliers au premier volontaire de fon canton qui s'enrôlera.

Le citoyen Delmas abandonne une penfion eccléfiaftique de 481 liv. 13 fous.

Le citoyen Dupetit, 200 liv. pour les 6 premiers mois de fa penfion de 1792.

Le citoyen Bannier, de la fection des Fédérés, annonce que le 2 feptembre dernier, il a donné l'équipement complet d'un volontaire, une fomme de 300 liv. qu'il a abandonnée, une créance de 765 liv., & qu'il donne aujourd'hui une pareille fomme de 300 liv., le tout à prendre fur la caffette du ci-devant roi.

Le citoyen Benant abandonne ce qui lui revient de la fucceffion de la veuve Picard, fa grande-tante maternelle.

Je termine par le récit d'une fcène attendriffante, dont les citoyens de la Rochelle viennent de donner le fpectacle à tous les Français. L'heure pour le recrutement étoit fixée; cette jeuneffe fière & bouillante, dont l'héroïfme & le dévouement ont plus d'une fois honoré les pages de notre hiftoire, vole au rendez-vous; le regiftre ne peut fuffire pour contenir leurs noms; les femmes, les enfans, les vieillards fe mêlent dans la foule; les infirmes s'y font porter; là l'enthoufiafme s'empare de tous les efprits; les cœurs fe confondent, les ennemis fe réconcilient, les haines particulières font abjurées; ceux dont les mains débiles ne peuvent foutenir le poids des armes, ne veulent pas refter infenfibles aux befoins de la patrie; ils ne fe bornent pas à des vœux impuiffans; la générofité remplace la force qui leur manque. Plus de 60,000 l. offertes en un inftant, attefteront à la poftérité que

les Rochellois n'ont pas dégénéré de leurs aïeux. Puissent ces exemples de munificence & de fraternité, apprendre à tous les Français que leur force & leur bonheur ne peuvent s'opérer que par la réunion la plus sincère & la plus amicale.

Je dois vous dire en finissant, que par-tout on craint les fureurs de l'anarchie, qu'on vous demande à grands cris des lois sages, capables d'assurer la paix, dont tous les citoyens de l'empire sentent le besoin le plus pressant. On vous demande une constitution, & l'organisation de l'instruction publique pour éclairer le peuple sur ses droits & sur ses devoirs.

Dons patriotiques, pour les frais de la guerre, faits à la Convention nationale, depuis & compris le vendredi 22 mars, jusqu'au 24 inclusivement.

	l.	s.	d.
Les citoyens ouvriers des imprimeries des frères Chaigneau. . . .	567	5	
Le citoyen Briosne, d'Issoudun.	15		
Les cit. Kerognat & Schuller. . .	30		
Le citoyen Legrand.	50		
Le citoyen procureur-général-syndic du département des Côtes-du-Nord, 12,827 l. 3 s. 9 d. en espèces sonnantes, dont 3024 l. en or.	12827	3	9
La société des Sans-Culottes de Roquefort, département des Landes.	125		
Le citoyen Rondeau, de Fontainebleau.	100		

Le citoyen Deguer, capitaine au 102eme. régiment.	30		
Le citoyen Julien Leroy. . .	5		
Le citoyen Marcel Prault de Saint-Germain.	60		
La société républicaine de Dunkerque.	1000		
Les citoyens acteurs du théâtre italien.	1500		
Les enfans aveugles.	168	15	
	16,476 l.	3 f.	9 d.

ABANDON.

Le citoyen Christophe Merlière abandonne la liquidation de sa lettre de maître maçon à Versailles, de la valeur de	30	4	6
Les citoyens Kerognat, Schuller, Deguer & Pellegrin, ont donné chacun une décoration militaire, à 32 liv. l'une	128		
Total	16,634	8	3

Le citoyen Lefebvre de Roquigny a donné ses épaulettes en or.

Le citoyen Deguer une médaille de la Bastille.

561

Certifié conforme aux bordereaux, vérifiés & ſignés par les citoyens-députés, ſecrétaires de la Convention nationale. Paris, le 24 mars 1793, l'an deuxième de la république françaiſe.

Signé, DUCROISI, receveur des dons patriotiques.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.